

## L'Autorité internationale des fonds marins

Communiqué de presse



Vingtième session  
Kingston, Jamaïque  
14 - 25 juillet 2014

Assemblée (matin)  
Conseil (matin)

FM/20/2  
15 juillet 2014

---

### L'AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS ENTAME LES TRAVAUX DE SA VINGTIÈME SESSION

#### L'Autorité internationale des fonds marins célèbre son 20ème anniversaire

Réunis ce matin à Kingston, Jamaïque, au siège de l'Autorité internationale des fonds marins, les membres de l'Assemblée de l'Autorité ont lancé les travaux de la vingtième session qui se déroule du 14 au 25 juillet.

L'Assemblée a élu à sa présidence pour la session M. Antonio Francisco Da Costa e Silva Neto, représentant du Brésil dont la candidature a été présentée par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir note biographique).

L'Assemblée a également élu quatre vice-présidents pour la session. Il s'agit de l'Argentine, proposée par le Groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes, de la Chine proposée par le Groupe des États d'Asie, de la France, proposée par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et du Nigeria, proposé par le Groupe des États d'Afrique. Le Groupe des États d'Europe orientale, représenté par la Fédération de Russie, a expliqué que les autres membres de ce groupe n'étant pas encore arrivés à Kingston, il ne lui était pas possible à ce jour de proposer un candidat à la vice-présidence.

L'Assemblée a procédé à l'adoption de son ordre du jour qui comprend, entre autres questions, l'examen du rapport annuel du Secrétaire général de l'Autorité.

Par ailleurs, l'Assemblée a procédé à l'élection destinée à pourvoir un siège devenu vacant à la Commission des Finances, conformément à la section 9 de l'annexe à l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Prenant acte de la démission de M. Chris Whomersley (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), l'Assemblée a ainsi élu à ce poste Mme Nicola Smith (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Vu le retard de certaines délégations, il a été décidé de remettre l'élection des neuf membres de la Commission de vérification des pouvoirs au jeudi 24 juillet.

Après examen de leurs demandes, l'Assemblée a concédé le statut d'observateur à deux ONG : la Coalition pour la conservation des grands fonds (DSCC) et le Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards (CRIRSCO), conformément au paragraphe 1, alinéa e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée.

L'Autorité internationale des fonds marins a pour mission d'organiser et de contrôler toutes les activités relatives aux minéraux dans la zone internationale des fonds marins qui se situe au-delà de la limite de la juridiction nationale, c'est-à-dire la plus grande partie des océans. Cette responsabilité lui a été conférée en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, complétée par l'Accord de 1994 relatif à l'application de la partie XI de la Convention qui traite spécifiquement des fonds marins.

Au 25 mai 2014, l'Autorité comptait 166 membres (165 États et l'Union européenne). À la même date, le nombre de parties à l'Accord de 1994 était de 145.

Les travaux de l'Assemblée reprendront le mardi 22 juillet.

Lors de sa réunion qui a suivi celle de l'Assemblée, le Conseil, organe exécutif de l'Autorité, a élu à sa présidence M. Tommo Monthe (Cameroun), dont la candidature a été présentée par le Groupe des États d'Afrique. (Voir note biographique)

Le Conseil a également élu trois vice-présidents pour la session. Il s'agit de l'Argentine, proposée par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, du Bangladesh, proposé par le Groupe des États d'Asie, et des Pays Bas proposés par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Le Représentant de la Fédération de Russie, s'exprimant au nom du Groupe des États de l'Europe orientale a regretté ne pouvoir proposer un candidat à la vice-présidence, car étant à ce jour le seul représentant de ce groupe.

Le Conseil a par ailleurs procédé à l'élection destinée à pourvoir des sièges devenus vacants à la Commission juridique et technique suite aux démissions de M. Victor Enrique Marzari (Argentine), Kaiser Gonçalves de Souza (Brésil) et de Mme Davis Mattis (Jamaïque) et conformément au paragraphe 7 de l'article 163 de la sous-section C de la section 4 de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Ces sièges ont été attribués respectivement à M. Juan Pablo Paniago (Argentine), Carlos Roberto Leite (Brésil) et Mme Michelle Walker (Jamaïque).

La Commission juridique et technique a pour principale fonction d'examiner et d'évaluer les rapports annuels établis par les contractants pour l'exploration et l'exploitation des ressources des fonds marins.

Les membres du Conseil ont procédé à l'adoption de l'ordre du jour.

En tant qu'« organe exécutif de l'Autorité », le Conseil arrête les politiques spécifiques à suivre, en conformité avec la Convention et avec la politique générale définie par l'Assemblée. Il surveille et coordonne l'application du régime complexe prévu par la Convention pour promouvoir et réglementer les activités d'exploration et d'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins menées par des États, des entreprises ou d'autres entités.

Le Conseil reprendra ses travaux demain après-midi.

\* \* \* \* \*